



Propriété des meubles et garde d'enfant

Par **sXX**, le **25/01/2008** à **14:03**

Bonjour, J'ai 38 ans, Je vis actuellement en concubinage depuis 6 ans avec une femme de 41 ans dans une maison qui m'appartient et qui est presque entièrement meublée de biens et objets d'arts personnels.

Ma compagne souhaite me quitter mais je crains qu'elle ne déménage discrètement lorsque je travaille en emportant des meubles ou des objets m'appartenant. Quels sont mes droits au niveau de la propriété des meubles, comment justifier qu'ils m'appartiennent (objets et meubles de famille).

Est ce que je peux la mettre à la porte ? ou vaut-il mieux qu'elle parte d'elle même. Puis je changer les serrures ? Y a t il une date à respecter ? Elle possède 2 maisons et ne se retrouverait pas à la rue.

Nous avons aussi un enfant en commun. Je suis professeur d'école et m'occupe quotidiennement de mon fils. Ne travaillant que 10 h par semaine elle passe son temps à se promener, faire les restos et les boutiques et a peut être des aventures .J'estime qu'elle n'assure pas son rôle de femme et de mère mais pour le bien de mon enfant je supporte cette situation. Par compte je ne voudrais pas qu'elle ait la garde de mon fils, qu'elle laisserait sans doute en garde à droite et à gauche comme elle le faisait lorsqu'elle était en congé parental sans m'en avertir. J'ai découvert 6 mois après que mon fils allait à la crèche au lieu d'être avec elle. Elle me met toujours sous pression avec des remarques désagréables . Sous ses conseils et j'ai consulté un psy pour supporter cette situation mais il me trouve équilibré et pense que c'est elle qui aurait besoin de soins. Qui en aura la garde ? Quelles sont les démarches à entreprendre ? Mon fils est dans la même école que moi et ne subit pas le désagrément des garderies périscolaires, nous partons aussi en vacances ensemble. Elle voudrait obtenir sa garde uniquement pour avoir une pension alimentaire puisqu'elle n'hésite pas à le faire garder lorsqu'il se montre trop encombrant.

Merci de votre aide.

